

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 10 mai 2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 10 mai 2021, entre 19 h 37 et 19 h 41 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance extraordinaire est présidée par la mairesse suppléante, madame Geneviève St-Louis, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Ouverture de la réunion :

Outre madame St-Louis, sont également présents :

- Mme Stéphanie Rivard, conseillère au siège numéro 1 ;
- M. Michel Bournival, conseiller au siège numéro 2 ;
- M. Guillaume Laverdière, conseiller au siège numéro 3 ;
- M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 6.

Monsieur le maire Michel Lemay est absent.

Le siège numéro 5 est vacant suite à la décision CMQ-67360 de la Commission municipale du Québec.

Monsieur Martin Beaudry, secrétaire-trésorier, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Madame la mairesse suppléante constate que le quorum nécessaire à la tenue de la rencontre est correctement constitué et que les délibérations peuvent commencer.

Le secrétaire-trésorier dépose l'avis de signification certifiant la remise de l'avis de convocation à tous les membres du conseil municipal le 7 mai 2021.

Lecture de l'avis de convocation :

Madame la mairesse suppléante vérifie auprès des membres du conseil municipal s'ils ont été en mesure de prendre connaissance de l'ordre du jour suivant de la réunion, qui leur a été livrée avec tous les autres documents nécessaires à la rencontre, le vendredi 7 mai dernier.

Saint-Barnabé, le 7 mai 2021

Madame,
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le lundi 10 mai prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance est convoquée par le secrétaire-trésorier de la municipalité, conformément au pouvoir que lui confère l'article 152 du Code municipal de la Province de Québec et sera précédée d'une brève rencontre de travail à 19 h 00 .

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Lecture de l'avis de convocation ;
3. Gestion des relations de travail ;
4. Achat de sulfate d'aluminium ;
5. Période de questions ;
6. Clôture de la séance.

Martin Beaudry
/S/Secrétaire-trésorier

2021-05-07

Gestion des relations de travail :

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-22), madame Geneviève St-Louis, mairesse suppléante, informe le Conseil qu'elle pourrait possiblement avoir des intérêts à l'égard de ce sujet et qu'en conséquence, elle ne participera ni aux délibérations ni aux votes sur ce sujet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 135-05-21

Autorisation de vacances et octroi de congés à un employé :

Sur proposition de monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, il est résolu d'autoriser les journées de vacances demandées par l'employé dont le matricule est 02-0019 pour la semaine du 16 au 22 mai 2021 et aussi de lui octroyer deux journées de congés rémunérés pour la semaine du 9 au 15 mai 2021.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal madame la mairesse suppléante soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil, à l'exception de madame la mairesse suppléante qui s'abstient de voter, approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Achat de sulfate d'aluminium :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 136-05-21

Autorisation de procéder à l'achat de sulfate d'aluminium:

CONSIDÉRANT QUE les réserves de sulfate d'aluminium de la Municipalité sont basses ;

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs de la station d'assainissement des eaux usées doivent être remplis ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kemira a fait parvenir une soumission de prix pour le remplissage de la réserve de sulfate d'aluminium de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été prévue lors de l'adoption du budget de l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu d'autoriser l'achat de sulfate d'aluminium et de procéder au remplissage des réservoirs de la station d'assainissement des eaux usées.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, madame la mairesse suppléante soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions :

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire peuvent s'adresser aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal.

La séance ayant lieu en l'absence du public en raison des règles de prévention contre la COVID-19, le secrétaire-trésorier fait lecture des questions qui ont été acheminées au Conseil, par courriel.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 137-05-21

Clôture de la séance :

À 19 h 41, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qui sont présents que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, madame la mairesse suppléante soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève St-Louis
Mairesse suppléante

Martin Beaudry
Secrétaire-trésorier

JE, GENEVIEVE ST-LOUIS, MAIRESSE SUPPLEANTE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142(2) DU CODE MUNICIPAL.

Geneviève St-Louis
Mairesse suppléante